

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME

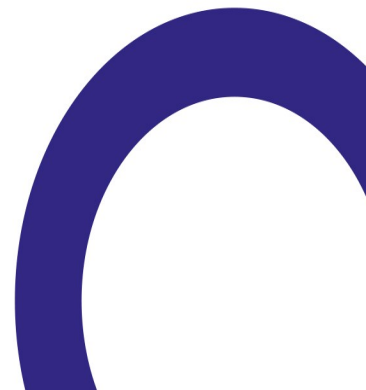


Formation Code de la Route

Denis VITIEL

*Bureau fédéral
Commission nationale Sécurité*

Janvier 2024



Veiller à la sécurité globale du groupe

Sur la route, il y a deux écoles :

À l'arrière

- détecter des manquements à la sécurité et y remédier tout de suite.
- s'assurer que personne n'est en difficulté (épuisement, ennui mécanique).
- éventuellement faire ralentir le groupe.
- prévenir quand un véhicule s'annonce par l'arrière (un rétroviseur est fort utile).



- Désigner un guide



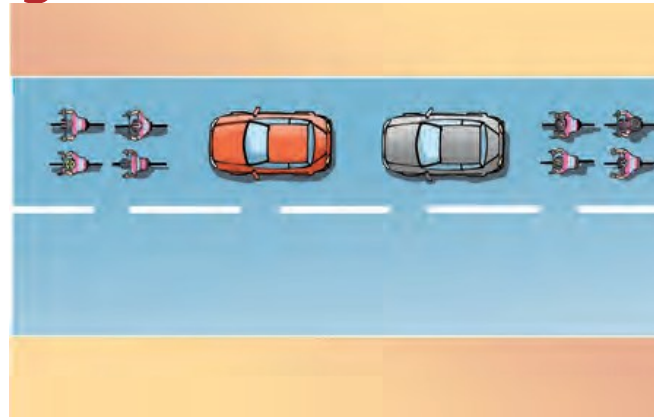
Les points de vigilance



- Les arrêts techniques, crevaison ou pauses physiologiques se traduisent trop souvent par une occupation anormale de la chaussée. Le choix de la zone adaptée pour l'arrêt du groupe se doit d'être judicieux.
- Les erreurs de parcours donnent souvent lieu à des manœuvres mal maîtrisées. De façon générale en groupe, tout changement de direction, tout arrêt doit être signalé au préalable (geste – parole).

Les points de vigilance

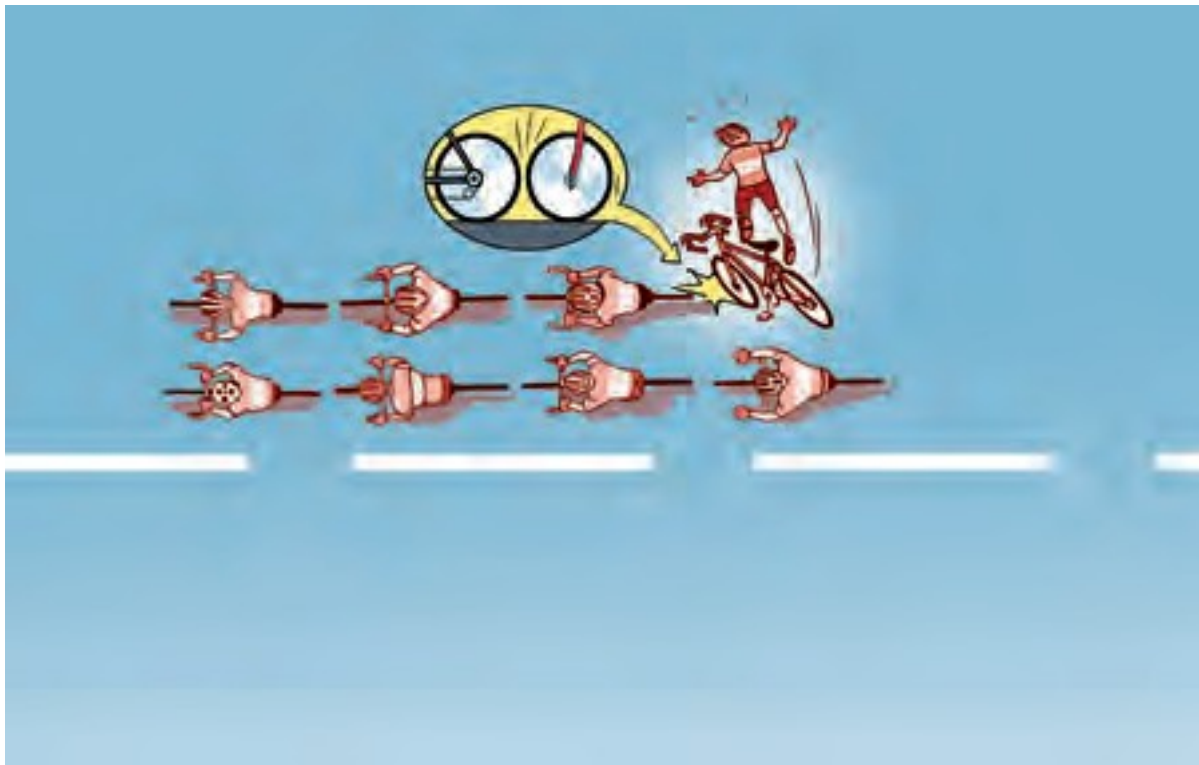
- Ne jamais rouler à plus de deux de front et se ranger sur une file simple



Dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche » (Art. R431-7 du CR)

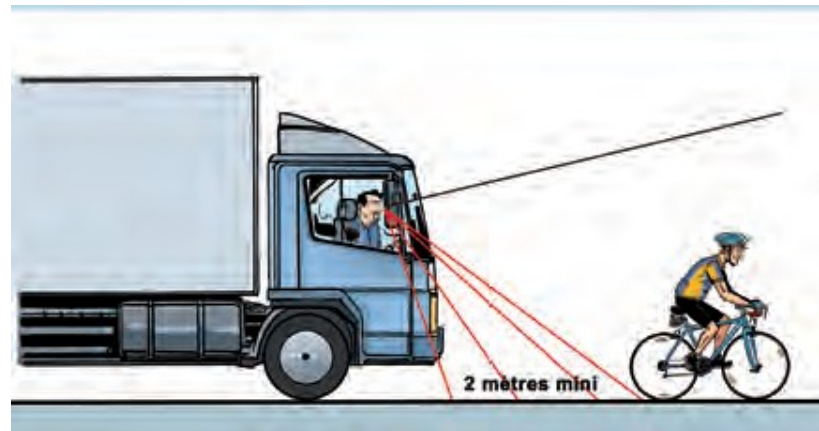
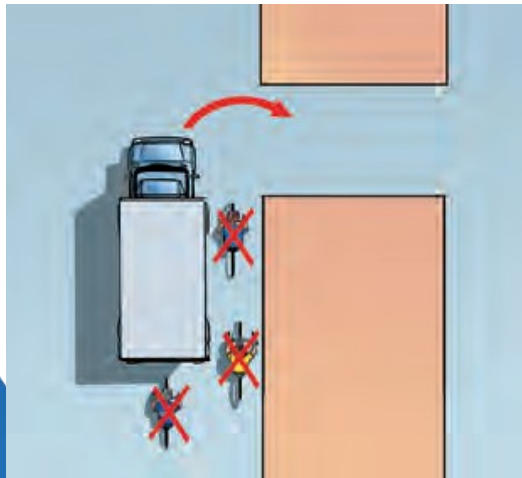
Les points de vigilance

- Garder une distance suffisante avec le vélo qui vous précède pour permettre un arrêt d'urgence en toute sécurité (Art. R412-12 du CR).



Les points de vigilance

- Cette distance sera adaptée en fonction des difficultés et des conditions de circulation (chaussée glissante, chaussée déformée, densité du trafic, etc.)
- Attention aux angles morts (camions, véhicules gros gabarit), une règle essentielle : rechercher un contact visuel car si vous voyez le chauffeur, il peut vous voir aussi



QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES



• le portable peut se révéler fort utile : 112, 18 pompiers, 15 SAMU .

- la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- respecter la nature : pas d'arrêt « vessie » n'importe où, pas de papier par terre.



QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES

- **Rappel du Code de la route :**

« Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante ».

Il est aussi obligatoire en cas d'incident sur la chaussée (crevaison sur une route sans accoté, accident)

- voir et être vu (éclairage vélo et vêtements de couleur claire de préférence).
- le « responsable » de sortie peut conseiller un cyclo vers un groupe plus rapide ou plus lent s'il perçoit que ce dernier n'est pas dans le tempo.



- Important également:



La trousse de secours



La trousse de dépannage

La couverture de survie



Des questions ?

